



Service Juridique,
Foncier,
Aménagement et
Environnement

LES ESTIVES DU CANTAL

- **Un double enjeu : agriculture et tourisme**

L'agriculture cantalienne est indissociable de son territoire pastoral. De très nombreuses exploitations de base trouvent leur équilibre dans la pratique de la transhumance de leur troupeau bovin. Cela est surtout le fait de cheptels allaitants de race Salers et Aubrac intégrés dans la production d'animaux maigres.

La mise en valeur de ces vastes pâturages d'altitude présente un double enjeu. Du point de vue des exploitations agricoles, elle permet grâce à la pratique de l'estive, de dégager la surface de base qui servira à constituer le stock fourrager pour l'hiver.

Les estives sont ainsi une réserve considérable d'herbage ; elles sont utilisées entre 130 et 150 jours par an en fonction de l'altitude et du chargement. Leur utilisation par les animaux contribue à conserver les paysages ouverts en évitant la progression de la friche qui se développe dès que cesse le pacage.

Ces vastes territoires, au-delà de leur rôle de pâturage extensif, sont le terrain d'activités touristiques et sportives grâce à un maillage important de sentiers de randonnée bien entretenus.

Une demande forte existe pour le maintien et l'entretien de ces espaces : ils font l'objet d'enjeux multiples ou se croisent agriculture, écologie et paysage.

- **Un dixième de la superficie du département**

La superficie pastorale du département du Cantal est de 58 000 ha, répartis sur 1511 unités d'estive. Elle représente près de 10 % de la superficie du département.

L'essentiel des estives se trouve sur les plateaux d'altitude : le plateau du Limon, le plateau de Salers, le plateau de Trizac, le Cézallier, l'Aubrac, les pourtours du Puy Mary et du Plomb du Cantal, ces estives se localisent sur des terrains volcaniques assez fertiles et bien arrosés contrairement à ce qui se passe souvent dans d'autres régions où les territoires pastoraux se trouvent sur des terrains peu fertiles et (ou) peu arrosés.

- **Des unités de petites tailles**

La taille moyenne des 1 511 unités d'estive est de 38,4 ha. Ces unités sont donc de taille plus modeste par rapport au reste de la zone de montagne française.

- **Des estives principalement privées**

A la différence de ce qui se passe dans les autres massifs de montagne français, la propriété privée occupe une large place dans le Cantal. C'est le cas de plus de 80 % des unités et de la superficie.

- **Les biens de section** représentent 11076 ha soit 20 % des unités et de la superficie en estive.
- La part de la **propriété collective** est faible : 3,5% des unités.